

## AUDIT IMMIGRATION

### Contribution de Françoise LABORDE, Sénatrice PRG de la Haute-Garonne

---

La problématique de l'immigration, pour un parlementaire français d'aujourd'hui, c'est : six textes de loi, en 8 ans, un ministère dédié, un débat sur l'identité nationale réalisé dans la précipitation, il y a un an, sans oublier les déclarations inquiétantes du Président de la République, à Grenoble, en juillet dernier.

Autant d'indices qui trahissent la volonté de la majorité gouvernementale d'instrumentaliser la problématique de l'immigration et des flux migratoires, à des fins électoralistes dans la perspective des élections présidentielles de 2012.

L'accueil des étrangers sur notre territoire est battu en brèche. Le gouvernement n'a de cesse d'instaurer des dispositions régressives et répressives, jamais appliquées encore dans notre pays. Le débat sur l'identité nationale n'a, hélas, servi qu'à libérer la parole qui stigmatise l'autre, celle qui assimile d'abord un individu à ses origines, à sa couleur de peau ou à sa religion, au détriment de l'unité de la nation et des citoyens. La boîte de Pandore du communautarisme a été ouverte, quitte à renier les principes humanistes qui fondent l'idée même d'Europe.

Petit à petit, ces dispositions contribuent à fragiliser l'édifice républicain dans son ensemble. Elles conduisent à une rupture d'égalité de traitement inacceptable pour la parlementaire radicale de gauche que je suis : stigmatisation, fragilisation juridique de certaines populations à travers la restriction du droit d'asile, du droit de séjour pour raison de santé, du rapprochement familial, du mariage blanc du mariage gris, et pourquoi pas ... mariage noir, ou encore de l'immigration choisie.

Malheureusement, le projet de loi pour l'immigration, version 2010/2011, s'inscrit dans la droite ligne de la politique migratoire conduite depuis 2002. Mais, dans un environnement ouvert à la mondialisation économique, il est illusoire de croire que la France peut s'ériger en forteresse impénétrable, face aux flux migratoires de nos contemporains. Il ressort de ce texte de loi une grande insécurité juridique intolérable pour des personnes le plus souvent en situation d'extrême fragilité.

Même si la lutte contre l'immigration clandestine est légitime, elle doit avant tout être respectueuse de l'humain et, surtout, impitoyable avec ceux qui tirent profit de la misère. C'est pourquoi, avec les radicaux de gauche, je suis défavorable à toute mesure fondée sur les quotas, les chiffres, les statistiques. Or c'est bien dans cette voie que le gouvernement s'engage, avec des expulsions expéditives d'une violence extrême ou encore en distinguant deux catégories de Français : les « bons » et les autres, ceux d'origine étrangère qui pourront être déchus de leur nationalité s'ils ont commis certains crimes.

Cette régression est inacceptable, contraire au principe fondamental de notre République : l'égalité de tous sans distinction d'origine, comme l'énonce l'article premier de la Constitution et comme l'a rappelé le Conseil constitutionnel en 1996 : « au regard du droit de la nationalité, les personnes ayant acquis la nationalité française et celles auxquelles la nationalité française a été attribuée à leur naissance sont dans la même situation ».

Pourtant, le gouvernement continue de faire voter des dispositions dangereuses aboutissant à la régression des droits des étrangers. La privation de liberté est érigée en outil de gestion courante de l'immigration, alors qu'elle ne devrait être que l'exception. Le droit d'asile est vidé de sa substance et l'étranger devient un justiciable de seconde zone, à rebours de ce qui a toujours fondé la tradition d'accueil et de respect de l'État de droit.

Face à ce constat, nous ne pouvons en rester là. Il fallait sortir de ce cercle vicieux et nous donner les moyens de réaliser une contre expertise. La politique d'immigration n'est pas faite que de statistiques et de chiffres, c'est d'abord une histoire d'hommes et de femmes. C'est pour cette raison que j'ai rejoint l'association des parlementaires pour l'audit de la politique d'immigration. Un libellé barbare pour une cause juste. C'est aussi pour remettre de l'humanité au cœur de cette problématique, et rester fidèle aux valeurs humanistes et solidaires des radicaux de gauche. J'ai pris part à ce groupe de travail inédit pour barrer la route aux arguments de la facilité et contribuer à faire émerger une politique non stigmatisante, non discriminatoire mais qui repose sur un espoir d'intégration républicaine, malgré la crise économique profonde qui frappe notre société.

Avec cet audit, nous, parlementaires de tous horizons politiques, nous sommes donnés les moyens d'une réflexion dans la sérénité, indépendante, pluraliste et transversale, grâce à la consultation d'experts de toutes les disciplines : sciences humaines, économie, histoire, démographie, droit, santé, monde associatif et politique.

Tous les aspects des politiques migratoires et de leurs enjeux ont été abordés au cours de ces auditions : le droit d'asile, le droit au séjour pour raison de santé, le rapprochement familial, les réfugiés écologiques ainsi que la mémoire de la politique coloniale de la France et de ses conséquences.

Il était urgent de réaliser cet audit, avant 2012, en se donnant le temps de la réflexion et en organisant une consultation des acteurs de terrain. Ce travail nous a permis de sortir du cercle vicieux de l'amnésie en matière de politique d'immigration, pour construire des propositions qui permettent de sortir de celui de l'instrumentalisation.

Je tiens à remercier et féliciter Sandrine Mazetier et son équipe pour avoir présidé et organisé et conduit nos travaux jusqu'à leur terme.

J'évoquerais rapidement les principales leçons que je retiens de cette année d'auditions.

Historiens, démographes et sociologues nous ont démontré que toute politique d'aide au retour ou d'immigration choisie est illusoire. Toutes les tentatives se sont soldées par un échec quelle que soit la méthode privilégiée.

D'ailleurs, le nombre des entrées en France, qui oscille depuis 2005 entre 210 000 et 220 000 personnes par an, malgré le vote de lois visant à tarir les flux et à complexifier l'accueil, démontre l'inanité de la voie suivie.

Les historiens nous ont mis en garde contre la force de l'inconscient collectif, qui plonge ses racines dans celles de notre pays. Toute identité se définit d'abord en opposition à celle de l'Autre, un clivage ancestral ont-ils rappelé. Dans notre pays, l'émergence de la République, du citoyen et du droit s'est construite sur un premier paradoxe, celui de l'exclusion de l'étranger de l'espace public. Au XIXe siècle, la France, puissance coloniale, s'industrialise et voit émerger un prolétariat qui porte ses premières revendications. L'industrie recourt alors aux immigrés pour palier au manque de main d'œuvre. On connaît la suite.

Les discours identitaires véhiculés par l'extrême droite réveillent l'identité latente qui porte le sentiment d'appartenance à la nation. Ces discours inversent la logique républicaine en véhiculant des faux semblants comme « les étrangers font la loi », et touchent en priorité les personnes fragilisées qui se sentent en situation d'injustice et d'abandon. La période de chômage que nous traversons entretient ce phénomène.

Par cette modeste contribution, je tiens à rappeler que les valeurs défendues par les radicaux de gauche sont aux antipodes de celles qui sous-tendent la politique migratoire actuelle dans notre pays.

Cette banalisation de la peur de l'autre, nous la condamnons, au nom de l'universalisme des Lumières, des règles de l'État de droit, des principes fondamentaux d'une République ouverte sur le monde et sûre de son avenir. Si l'on n'y prend garde, elle ne peut qu'engendrer la haine et ses dérives funestes.

Pour la contrer, il nous faut mettre en œuvre une politique responsable et respectueuse des droits fondamentaux, là où le dogme de l'immigration choisie n'est qu'un slogan creux et électoraliste.

Une politique qui pourrait s'appuyer sur les propositions suivantes :

- Rétablir une procédure unifiée de la naturalisation ;
- Sécuriser le séjour des étrangers en sortant de la carte d'un an renouvelable seule condition pour que les personnes s'investissent et se projettent dans l'avenir ;
- Suspendre toute politique de reconduite systématique ;
- Créer un droit à l'aller retour ;
- Supprimer le ministère dédié ;
- Interdire tout objectif chiffré de performance publique en matière de lutte contre l'immigration clandestine ;
- Mettre en place une politique européenne d'immigration commune, humaine, responsable et accueillante. On ne peut pas jouer avec la peur des citoyens européens en exploitant la détresse de milliers de migrants ;
- Harmoniser au niveau européen la gestion des rétentions administratives des immigrés clandestins sous contrôle de la Cour européenne des Droits de l'Homme ;
- Créer un Office en charge de l'immigration sous l'autorité de la commission européenne faisant appliquer par les services compétents, au niveau de chaque Etat, la politique d'immigration européenne ;
- Accentuer la Coopération policière et douanière, sous l'autorité de l'Office en charge de l'immigration ;
- Instaurer une carte de résidence temporaire unifiée permettant aux ressortissants des pays hors de l'Union de travailler librement sur l'ensemble du territoire de l'Union.

A l'heure où les révolutions frappent le monde arabe une politique raisonnée et raisonnable de l'immigration est urgente. Toute instrumentalisation doit cesser.

L'immigration est une composante de notre population comme une autre, nous a rappelé un démographe. Nous ne devons pas en faire une politique d'ajustement mais la considérer comme une question de société de façon transversale. Elle existe de plein droit. Point !

C'est cette conclusion que je veux faire mienne.